



**Centre de ressources politique de la ville
Bretagne Pays de la Loire**

**19 rue Romain-Rolland
44100 Nantes**

**Téléphone 02 40 58 02 03
Télécopie 02 40 58 03 32**

**resovilles.com
resovilles@resovilles.com**



PRÉFACE

Dans le cadre de son programme d'action 2005, RésO Villes a mis en place un atelier sur l'observation qui s'est donné pour objectif de contribuer à la réflexion sur l'organisation de l'observation locale.

Il s'est agi dans un premier temps, à partir des indicateurs proposés dans le texte de loi pour la ville et la rénovation urbaine¹, d'identifier les indicateurs pertinents sur nos deux régions, à la fois sur leur caractère d'adaptabilité au contexte local et sur la réalité de nos capacités à les renseigner.

Dans un deuxième temps, l'atelier a travaillé sur les enjeux et les conditions de mise en œuvre de l'observation.

Cet atelier était composé d'acteurs des deux régions, ayant en charge l'observation locale au sein des collectivités locales.

Il a été co-animé par l'APRAS de Rennes (Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale), l'AURA (Agence d'Urbanisme de la Région Angevine) et RésO villes.

À l'issue des travaux de l'atelier, la synthèse a fait l'objet d'une restitution publique.

Le présent document fait état de la synthèse des travaux de l'atelier et de la restitution publique.

¹ Loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

L'APRAS

L'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale est une association rennaise, créée en 1977, qui réunit actuellement la Ville de Rennes, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département d'Ille et Vilaine, Rennes Métropole et les organismes de logement social intervenant sur l'agglomération, autour de trois missions qui concernent l'action et l'animation sociale :

- l'observation sociale et la conduite d'études,
- l'animation, la coordination de projets partenariaux,
- la gestion de services communs et l'expérimentation dans le champ social.

APRAS

cours des Alliés
35043 Rennes Cedex,
Téléphone 02 99 31 52 44,
contact@apras.asso.fr

L'AURA

Issue de la loi d'orientation foncière de 1967, l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine a été créée en 1970. Elle gère trois types d'activités essentielles :

- l'observation, grâce à ses quatre observatoires (économie, démographie, habitat, finances),
- la réflexion prospective en aménagement,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage publique

De ces trois fonctions découle une capacité de veille, d'expertise et d'animation.

AURA

29 rue Thiers
49100 ANGERS
Téléphone 02 41 18 23 80
aura@aurangevine.org

Pages

**OBSERVATION NATIONALE, INTENTIONS,
OBLIGATIONS ET APPROPRIATIONS LOCALES**

*Par Gilles BOULIDARD,
Agence d'Urbanisme de la Région Angevine, Angers (AURA)*

7 | *Le contexte national*

9 | *Le contexte régional*

RESTITUTION DU TRAVAIL DE L'ATELIER

*Par Philippe CAFFIN,
Association pour la Promotion de l'Action
et de l'Animation Sociale, Rennes (APRAS)*

13 | *Intérêt et usages de l'observation, les pratiques locales*

17 | *Indicateurs de la politique de la ville : proposition stratégique*

23 | DÉBAT AVEC LES PARTICIPANTS

**CONTRIBUTION À L'ORGANISATION, AU DÉVELOPPEMENT,
À LA MUTUALISATION DES PRATIQUES LOCALES**

*Par Gilles BOULIDARD,
Agence d'Urbanisme de la Région Angevine, Angers (AURA)*

29 | *Organiser et construire la démarche*

32 | *Développer, mutualiser*

36 | BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE



OBSERVATION NATIONALE INTENTIONS, OBLIGATIONS ET APPROPRIATIONS LOCALES

par Gilles BOULIDARD, Agence d'Urbanisme de la Région Angevine,
Angers (AURA)

LE CONTEXTE NATIONAL

Le programme national de rénovation urbaine prévu par la loi du 1^{er} août 2003, se développe aujourd'hui à travers 98 conventions sur 177 quartiers.

Outre la création de l'observatoire national des Zones Urbaines Sensibles (ONZUS), pour la première fois dans une loi s'inscrit une exigence d'observation nationale et locale, pour répondre aux besoins d'information et de compréhension des phénomènes urbains.

Cette exigence se traduit par :

- la participation de l'État au développement de l'observation locale : mise à disposition des analyses de l'observatoire des ZUS et des données du SIG-ville²,
- l'obligation pour les communes et les intercommunalités de produire un rapport annuel d'observation,
- la mise au débat public des résultats de l'observation.

L'enjeu principal est bien le développement d'une observation infra-communale dans les agglomérations, mobilisant l'ensemble des partenaires concernés, pour faciliter l'aide à la décision :

- dès 2004, la Déléguée interministérielle à la ville, en transmettant aux Préfets le premier rapport de l'observatoire national des ZUS, rappelle que les dispositions de la Loi du 1^{er} août 2003 « consacrent le rôle important que doivent jouer en matière de politiques publiques les démarches de suivi, d'observation

² Système d'Information Géographique de la Délégation Interministérielle à la Ville (<http://sig.ville.gouv.fr/>).

et d'évaluation sur la base d'indicateurs statistiques fiables et accompagnés d'un nécessaire débat public». L'État doit aider au développement des démarches d'observation locale en relation avec l'observation nationale: il en propose une organisation générale et met à disposition des acteurs locaux les informations dont il dispose ou dont il suscite la collecte,

- le Rapport annuel de l'Observatoire national des Zones Urbaines Sensibles, contribue à suivre la réalisation des programmes de rénovation urbaine et à en évaluer les effets en regard des indicateurs de résultats définis par la loi,
- le Système d'Information Géographique mis en place par la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV), présente des données sur les ZUS, les communes, en lien avec les thèmes de l'observatoire des ZUS,
- l'exigence de débat public, est exprimée par l'article 4 de la loi du 1^{er} août 2003: chaque année, lors du débat sur les orientations générales du budget, il est présenté aux assemblées délibératives des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur le territoire desquels sont situées une ou plusieurs ZUS, sur les actions menées dans ces zones, les moyens qui y sont affectés et l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités mentionnés en annexe de la loi.

Parallèlement l'ANRU³ a mis en place son comité d'évaluation et de suivi avec également pour objectif de veiller à ce que les projets de rénovation urbaine tiennent compte des enjeux socio-économiques du Plan de cohésion sociale.

La Loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, s'ajoute à celle d'août 2003. Elle met en œuvre les orientations du Plan de cohésion sociale prévu pour cinq ans elle est composée de 20 programmes, déclinés autour de trois piliers: l'emploi, le logement (le programme de rénovation urbaine passe de cinq à huit ans), la promotion de l'égalité des chances (réussite éducative, lutte contre les discriminations). Elle prévoit aussi une majoration de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU-Cohésion Sociale) pour certaines communes.

L'année 2005 amorce la mise en œuvre de ce plan, à laquelle doit veiller le Comité de suivi de l'application du plan créé à cette fin, qui s'appuiera dans un premier temps sur 52 indicateurs pour rendre compte de l'application des différentes mesures.

Dans le cadre de la démarche de soutien au développement de l'observation locale qu'elle a engagé en 2004, en appui de la première publication de l'observatoire des ZUS, la DIV a demandé à la FNAU⁴ de réactualiser et développer le répertoire des systèmes d'observation infra-communaux

³ Agence nationale pour la rénovation urbaine

⁴ Fédération nationale des agences d'urbanisme

publié en 2001. Le répertoire des observatoires locaux⁵ est depuis janvier 2005 accessible sur le site de la DIV et compte trente-sept références. Les publications de la note stratégique, réalisée, et du guide méthodologique qui étaient encore prévues à l'automne 2005 ne sont plus d'actualité.

Enfin, lors du Comité interministériel à la Ville du 9 mars 2006, dans le cadre de la création des contrats urbains de cohésion sociale, il est rappelé que l'évaluation des actions doit être renforcée et systématisée en s'appuyant sur l'ONZUS. Dans le corps du texte, on parle peu de l'observation locale, en revanche, dans la fiche n°5 intitulée « systématiser l'évaluation », il est dit :

« Au plan local, la mise en œuvre des contrats urbains de cohésion sociale donnera lieu à un suivi et à une évaluation locale systématiques et annuels, à l'instar de celle réalisée dans le cadre des fonds structurels. Des indicateurs précis de suivi et de résultats seront définis.

Pour faciliter cette évaluation, les contrats territoriaux pourront préciser que des crédits lui seront réservés.

La compétence de l'observatoire national des ZUS est étendue à l'ensemble des territoires de la politique de la ville. »

LE CONTEXTE RÉGIONAL⁶

Pour répondre à cette exigence d'observation nationale et locale inscrite dans la loi, l'État déconcentré et en particulier les préfetures de région, avec le soutien des préfetures de département, apportent leur concours à la collecte d'indicateurs.

Pour les indicateurs de la loi, ou au-delà les thèmes ne pouvant être renseignés par l'Observatoire national, le concours des préfetures de région apparaît donc indispensable. Il s'agit, par exemple, des thèmes comme la pauvreté et la précarité, l'offre de services publics, la santé, ou encore l'intégration.

Dans un souci d'économie d'échelle et de comparabilité, la collecte doit s'opérer prioritairement à l'échelle des préfetures de région (si nécessaire avec le soutien des préfetures de département). Cette démarche s'inscrit dans la continuité des tableaux de bords régionaux que plusieurs préfetures mettent déjà à disposition des acteurs locaux (Haute-Normandie, Aquitaine, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, etc.). Les informations sont obtenues dans le cadre de conventions passées avec les principaux partenaires locaux producteurs de données statistiques et bien sûr avec les Directions régionales de l'INSEE qui se chargent de la localisation infracommunale et qui garantissent la qualité des données fournies.

Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale doivent être étroitement associés aux choix de ces thèmes

⁵ http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/repert_obslocaux.pdf

⁶ Propos inspiré du chapitre sur l'observation locale du Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles. Délégation Interministérielle à la Ville. 2005. L'observation en construction pp. 280-282.

complémentaires et à la définition des indicateurs correspondants. Des groupes de travail peuvent être organisés à cette fin, associant services de l'État, représentants des collectivités et experts.

Les préfetures de région ont aussi la responsabilité du suivi de l'application de l'article 4 de la loi du 1^{er} août 2003. Elles doivent communiquer à l'Observatoire national les informations concernant la production ou non d'un rapport d'observation et la tenue ou non d'un débat au sein des assemblées délibérantes concernées. Ces informations, recueillies par l'observatoire national, seront consignées dans son rapport annuel destiné au Parlement.

Enfin, il est attendu des préfetures de région qu'elles établissent annuellement, à destination de l'Observatoire national, une courte synthèse commentée des évolutions des zones urbaines sensibles telles qu'observées par les collectivités. Ces synthèses viseront à produire un point de vue de l'État sur l'évolution de ces territoires et les politiques qui y sont menées. Elles doivent aussi permettre d'adresser depuis les préfetures de région des suggestions d'amélioration de l'Observatoire national.

Ces synthèses auront également vocation à orienter les programmes d'évaluations et d'études que les services régionaux sont amenés à conduire en matière de politique de la ville. Ces programmes apporteront une dimension plus « qualitative » à l'observation et permettront un approfondissement des questions abordées statistiquement.

Au delà des intentions et obligations affichés par l'État, il convient de réaffirmer la nécessité, l'importance des partenariats constitués pour élaborer, construire ces différents dispositifs (contrats de ville, programmes de rénovation urbaine, contrats urbains de cohésion sociale demain). C'est à partir de ces partenariats qu'il faut développer la réflexion pour initier une démarche d'observation permanente qui en est le prolongement nécessaire et indispensable.

Les acteurs locaux disposent de la plus forte légitimité pour impulser et conduire ces démarches, dont la réussite est une traduction de leurs volontés, leurs engagements. À l'initiative des politiques contractuelles, en contribuant à la mise en place des processus d'observation, l'État joue un rôle d'appui important en participant financièrement à leurs réalisations et en facilitant l'accès aux informations dont il dispose (données de l'observatoire des ZUS, du SIG ville...). C'est cet appui qui va permettre aux élus et acteurs locaux de se saisir, de s'approprier ces démarches qui doivent s'inscrire dans la durée. Aussi l'État doit réaffirmer le rôle qu'il veut donner aux collectivités dans le pilotage de ces démarches d'observation territoriale dont le contenu doit pouvoir être adapté à chaque territoire.

Pour conclure, il faut rappeler les enjeux majeurs partagés par tous, qui sont :

- d'établir une connaissance permanente,
- de partager l'information,

- de confronter et mutualiser les pratiques pour adapter,
faire évoluer les programmes,
et ainsi permettre aux élus, de disposer d'un outil de pilotage et d'aide
à la décision.



RESTITUTION DU TRAVAIL DE L'ATELIER DE RÉSOVILLES SUR L'OBSERVATION

par Philippe CAFFIN, Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale, Rennes (APRAS)

INTÉRÊT ET USAGES DE L'OBSERVATION, LES PRATIQUES LOCALES

Axes stratégique et pragmatique

Nous avons voulu engager le travail de l'atelier sur deux axes :

Un axe stratégique :

L'observation sociale, la connaissance fine des territoires et de leurs évolutions sont à la fois un enjeu et un outil pour la mise en place des politiques et, en ce sens, nous prenons l'article 4 et l'annexe 1 de la loi du 1^{er} août 2003 comme une opportunité à saisir.

Un axe pragmatique :

Les catalogues d'indicateurs fleurissent, mais leur foisonnement est souvent un leurre. Quand on regarde de près, mis à part quand on dispose d'un observatoire professionnel qui assure le travail technique, la plupart des territoires sur lesquels les participants travaillent, disposent de peu de chose. Nous nous sommes donc sans cesse posé la question de la disponibilité et de l'accessibilité des informations précises sur le territoire d'intervention des uns et des autres.

Pour résumer sous un autre angle ce propos introductif, nous sommes partis de l'hypothèse, ou plutôt de la conviction, qu'un chef de projet (ou un chargé de mission) de la politique de la ville avait tout intérêt :

- à maîtriser la connaissance de son territoire d'intervention ou à tenir en main des clés de cette connaissance,
- et à veiller à la construction d'outils de connaissance simples, accessibles, signifiants et maîtrisables.

Questions préalables

Concrètement, au cours des quatre réunions que nous avons consacrées à ce travail, nous avons sans cesse navigué entre trois approches ou questions que l'on peut résumer ainsi :

1. Quelle est la question... qu'est-ce que je veux savoir... qu'est-ce que cela va m'apprendre... en quoi c'est utile...

En effet, la connaissance n'a d'intérêt que par sa finalité et son sens. D'une certaine manière, on peut faire dire aux chiffres ce qu'on veut, ou au moins ne retenir que les chiffres qu'on veut.

La connaissance est une construction, ainsi nous avons défini des problématiques ou des thèmes qui correspondent à des objectifs de nos politiques.

Par exemple, sur l'emploi, nous avons affiché l'intérêt de mesurer les difficultés particulières d'accès à l'emploi ; ou encore pour l'habitat social : la connaissance de son peuplement.

2. Le choix d'indicateurs n'est pas anodin.

Pour chaque problématique, nous avons voulu n'en retenir que quelques unes pour un maximum de lisibilité (ce que la multiplicité ne permet pas) mais aussi hiérarchiser, chercher le ou les bons, c'est-à-dire ceux qui expriment le mieux ce que nous cherchons à comprendre.

Le danger, c'est toujours l'accumulation, et, ensemble, nous sommes parfois tombés dans ce penchant naturel qui consiste à dire, sur ce thème, il y a aussi ceci et cela... Sur le logement par exemple, on peut trouver intérêt à aligner 50 indicateurs mais, à ce moment, on inverse les choses, on fait parler des indicateurs.

Notre ambition, c'est de choisir les indicateurs en fonction de ce qu'on veut mesurer, c'est d'être pertinent par rapport aux objectifs énoncés.

3. La source est-elle disponible et en quel état ?

Il ne faut pas minimiser l'importance de cette question. Toutes les informations, tous les indicateurs dont on parle, même dans l'observatoire des ZUS, ne sont pas disponibles aux échelons qui nous sont indispensables, de façon régulière (rythme annuel par exemple).

La mobilisation des sources est aussi fonction de relations que nous pouvons avoir avec les institutions qui les détiennent. Nous pouvons, a priori, compter sur les services de l'État et sur des organismes outillés tels les CAF, l'INSEE, mais chacun sait que ce n'est pas si simple qu'on veut bien le dire.

L'élaboration des indicateurs

Au cours de l'atelier, nous avons ébauché un document qui comporte (voir page 17) :

- **des données générales de cadrage :**
 - connaissance de baisse de la population,
 - connaissance sociale du territoire.
- **des données concernant l'emploi :**
 - à la recherche de la mesure du chômage dans les ZUS ou les territoires prioritaires,
 - et des difficultés particulières d'accès à l'emploi (pour caractériser le chômage) mais aussi pour évaluer l'efficacité des dispositifs ou actions mêmes.
- **des données concernant l'habitat :**
 - pour une connaissance générale (y compris du parc privé),
 - pour une connaissance du peuplement dans l'habitat social,
 - la demande de logement.
- **des données sur la santé :**
 - l'offre de soin et sa consommation,
 - prévention.
- **des données sur l'école :**
 - pour identifier les difficultés scolaires,
 - mais aussi l'absentéisme, le décrochage,...
- **des données sur la sécurité et la tranquillité :**
 - pas seulement sur la délinquance mais sur la présence humaine de proximité par exemple.
- **des données sur les services publics**
- **des données sur la vie de quartier et la vie citoyenne.**

Les conclusions de l'atelier

Au-delà de cette liste et de ces tableaux d'indicateurs, nous pouvons tirer quelques enseignements.

1. L'unité de temps et de lieu

L'observation est une démarche qui exige des clarifications, dont certaines sont des préalables indispensables et pourtant souvent oubliés. Il y a des choix à faire. Il faut clairement décider des territoires dont on parle et ceux auxquels on veut les comparer : des données par ZUS, par territoire prioritaire, par quartier ou sur l'agglomération. Il est indispensable d'être très clair car on ne mobilisera pas les données de façon fiable et utile sans avoir préalablement défini le territoire de référence.

Un deuxième élément fondamental est de décider d'arrêter les principes de gestion dans le temps. Il faut décider des rythmes de collecte de données si on veut s'inscrire dans l'évaluation dans la durée, car si la collecte n'est pas systématiquement faite dans les mêmes conditions, au même moment, chaque année, on n'en tirera pas d'éléments sur l'évolution.

On est donc parfois obligé de renoncer à l'utilisation de certaines données, qui peuvent paraître indispensables ou nécessaires mais non accessibles dans les conditions voulues.

Par exemple, les données de santé sont très difficiles à obtenir au niveau local. Sur la Bretagne, un accord entre l'État et la Région a défini le territoire pertinent pour la santé comme étant le pays.

2. L'observation est une démarche qui nécessite des outils techniques mais ne se réduit pas à ces outils

Il y a tout intérêt à construire avec les partenaires du Contrat de Ville et avec les fournisseurs de données, le plus en amont possible, et à mettre en place des lieux et temps d'échange et d'analyse, à impliquer les partenaires à différents niveaux, c'est-à-dire institutions ou partenaires de terrain; c'est un moyen de donner du sens à la collecte des données et ne pas l'instrumentaliser.

L'outil lui-même n'a pas de sens sans son utilisation et son travail collectif, c'est-à-dire la mobilisation pour le recueil des données et l'animation de celles-ci. L'observation est un outil de construction en commun et non pas seulement un outil technique rapporté.

3. Une démarche qui a un intérêt bien au-delà de l'outil

On remarque aujourd'hui un effet de mode avec la multiplication des indicateurs, mais il est important de rappeler que tout ne se mesure pas; la connaissance n'est pas réductible à ce qu'on peut traduire en indicateurs. La connaissance statistique n'est qu'un élément de la connaissance. Il y a de l'expertise de connaissance sur les territoires, des acteurs tels que les habitants apportent de la connaissance qui ne traduit pas en tableau, mais qui a aussi sa pertinence.

Qui peut aujourd'hui mobiliser les différents acteurs locaux dans la connaissance? Qui peut déclencher cette organisation de la connaissance, tout en veillant à ce que l'ensemble des modes de connaissance sur un territoire soit réuni? C'est à vous de répondre, mais nous avons fait l'hypothèse que cela pouvait être au cœur des questions de politique de la ville.

Car les professionnels de la Politique de la Ville qui ont une mission qui les met souvent au cœur de la transversalité des thématiques de travail sont eux-mêmes un « point d'observation » intéressant.

Ils sont souvent au cœur de mobilisations partenariales et au croisement de regards différents d'institutions, de professionnels, d'habitants.

Ils rencontrent des acteurs qui ont des connaissances, qui ne se traduisent pas par des indicateurs, des courbes, des taux mais qui doivent alimenter la connaissance, autant que l'observation.

4. Enfin, ce sera ma conviction personnelle et ma contribution, l'observation, les données n'existent que si elles vivent

À l'APRAS, nous le savons bien. Sans l'animation, la culture d'observation ne vivrait pas. Elle resterait lettre morte. Un outil ne sert à rien... si on le laisse à l'atelier.

**INDICATEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :
PROPOSITION STRATÉGIQUE**

Au moment où la référence aux indicateurs de suivi se répand, il a semblé utile de repartir du sens, des objectifs de toute collecte et analyse de données. En d'autres termes, nous avons préféré réduire la toile en limitant le nombre d'indicateurs pour mieux fixer et tenir un cap. Il ne s'agit pas d'un simple catalogue d'indicateurs et on trouverait ailleurs, plus détaillé, plus complet.

Les indicateurs sont des constructions qui ne vivent que lorsqu'ils sont mis en perspective. C'est en ce sens qu'ils sont au cœur de stratégies, voire eux-mêmes stratégiques !

Données générales

- Il est nécessaire, pour les données générales comme pour toutes les autres, de définir clairement le ou les territoires sur lesquels les données vont être mobilisées : ZUS, territoire prioritaire politique de la ville, quartier, ville, agglomération...
- Les données doivent être mobilisées à date régulière (souvent en fin d'année) ou concerner une période identique chaque année pour pouvoir suivre les évolutions,
- On peut, en fonction d'objectifs définis, décider d'appliquer pour tous les indicateurs où cela a un sens, tel que le critère de distinction homme/femme.

THÉMATIQUE	INDICATEURS	SOURCES, DISPONIBILITÉ DES INDICATEURS
Connaissance minimale des populations d'un territoire	<ul style="list-style-type: none"> › Population totale › Répartition par tranche d'âge › Niveaux de formation › C.S.P. › Répartition des ménages › Nombre et part des étrangers 	INSEE

THÉMATIQUE	INDICATEURS	SOURCES, DISPONIBILITÉ DES INDICATEURS
Connaissance « sociale » des territoires	<ul style="list-style-type: none"> › Bénéficiaires du RMI › Personnes couvertes par le RMI › Nb d'allocataires dont au moins 50% des revenus est constitué de prestations 	CAF
	<ul style="list-style-type: none"> › Bénéficiaires de l'API › Données revenus des habitants 	DGI

L'emploi

- Les taux de demandeurs d'emploi dans les ZUS sont habituellement beaucoup plus élevés que sur les autres territoires,
- L'emploi des jeunes est un enjeu d'exemplarité,
- La lisibilité de ce qui est mis en œuvre pour l'emploi est une nécessité pour que la thématique emploi ne se réduise pas au chômage.

THÉMATIQUE	INDICATEURS	SOURCES, DISPONIBILITÉ DES INDICATEURS
Réalité du chômage dans les ZUS ou Territoires Prioritaires	› Nb de chômeurs sur un territoire	ANPE
	› Taux de chômage sur territoire	Taux de chômage difficile à connaître sur un territoire restreint (absence de connaissance du nb d'actifs, non fourniture du taux par ANPE/INSEE)
	› Répartition hommes - femmes	
Difficultés particulières d'accès à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> › Niveau de formation des DE en ZUS › Nb et part des DE étrangers › Nb et part des DE de moins de 25 ans (nb, qualification, niveau de formation) › Nb et part des DE depuis 1 an et plus 	L'accès à ces données sur un territoire déterminé (infracommunal, ZUS, IRIS) nécessite un traitement particulier (négociation ANPE)

THÉMATIQUE	INDICATEURS	SOURCES, DISPONIBILITÉ DES INDICATEURS
Efficacité des dispositifs et des actions menées	› Nb et/ou taux de couverture des contrats en alternance	Nécessite une connaissance par territoire d'intervention
	› Nb de jeunes suivis par la Mission Locale › Nb ou part des CLD pris en charge par l'ANPE › Nb de personnes dans les dispositifs (ex. PLIE, mesures diverses) › Nb d'offres d'emplois disponibles › Nouveaux emplois créés sur le territoire	Données fournies par la Mission Locale, l'ANPE, organismes de formation, DDTEFP...

L'habitat

Quelques réflexions du groupe :

- Quand on pense habitat, on pense naturellement au logement social : il n'est pourtant pas le seul à abriter les personnes les plus en difficulté,
- La mobilité est l'une des préoccupations majeures partagées (nouveaux accédants, rotations, expulsions, mutations, parcours résidentiels).

THÉMATIQUE	INDICATEURS	SOURCES, DISPONIBILITÉ DES INDICATEURS
Connaissance de l'habitat	› Nb de logements › Type de logements › Taille des logements › Prix des logements	Données du recensement Actualisation par observatoire local du logement ?
L'habitat social et son « peuplement »	› Nb de logements sociaux › Part du logement social › Taille des logements › Connaissance des occupants (actifs, retraités, ressources) › Aides au logement › Taux de rotation ou vacance › Nb de réhabilitations : dans l'année ; cumul sur 5 ou 10 ans	Enquête triennale du parc social + données annuelles des organismes HLM et des services logement des villes ou des agglomérations

THÉMATIQUE	INDICATEURS	SOURCES, DISPONIBILITÉ DES INDICATEURS
	› Nb de nouveaux entrants dans le logement social (caractéristiques)	
La demande de logement	› Nb de demandes de logements HLM avec taille des ménages)	CLH – Charte intercommunale du logement
	› Nb de demandes de mutations (changement de logement dans le parc social)	Données des organismes HLM
Le parc privé	› Personnes ayant bénéficié d'un prêt à taux zéro › Mutations immobilières sur le territoire (nbre, caractéristiques des acheteurs)	(services des hypothèques)

Santé

Malgré l'importance des questions de santé signalées par tous les membres du groupe, cette thématique a donné lieu à un nombre limité de propositions. Plusieurs membres du groupe estiment que l'action de la Politique de la Ville sur ce thème pèse peu sur les institutions susceptibles de fournir des indicateurs intéressants.

THÉMATIQUE	INDICATEURS	SOURCES, DISPONIBILITÉ DES INDICATEURS
L'offre de soin	› Ratio de praticiens effectivement présents sur les territoires (médecins généralistes, spécialistes, infirmiers, ...)	Disponible auprès des CPAM mais localisation à négocier
L'utilisation de l'offre	› Bénéficiaires utilisateurs de la CMU	CPAM
	› Données épidémiologiques (maladies soignées, addictions)	Observatoire de la santé
	› Intervention d'urgence mobile (SAMU, urgence hôpital, hospitalisation psychiatrique d'urgence)	
Prévention	› Bilans de santé scolaire	
	› Bilans de santé	CPAM
	› Actions menées (ex. ateliers santé)	

L'école

- L'analyse des données concernant la scolarité est difficile, en particulier quand les cartes scolaires et les territoires de la Politique de la Ville ne correspondent pas,
- On n'oubliera pas les stratégies de certaines familles pour éviter les établissements dans lesquels leurs enfants devraient aller...

THÉMATIQUE	INDICATEURS	SOURCES, DISPONIBILITÉ DES INDICATEURS
Résultats, difficulté scolaire	<ul style="list-style-type: none"> › Taux de retard scolaire en primaire et secondaire (6^e et 3^e?) › Nb d'enfants bénéficiant d'accompagnement scolaire › Orientations après la 3^e 	Données Éducation Nationale
Données générales	<ul style="list-style-type: none"> › Part d'élèves boursiers en collège › Taux de participation aux élections des conseils d'école › Absentéisme scolaire et décrochage › Signalements violence et autres › Classes relais et dispositifs spécifiques 	Données Éducation Nationale

Sécurité, tranquillité

Si le titre de cette thématique évoque plutôt une « situation positive », on ne s'étonnera pas de trouver, ci-dessous, des données qui décrivent souvent plutôt la délinquance constatée !

THÉMATIQUE	INDICATEURS	SOURCES, DISPONIBILITÉ DES INDICATEURS
Présence humaine, médiation	<ul style="list-style-type: none"> › Nb de médiateurs, éducateurs, animateurs, autres agents (à préciser) › Nb de « gardiens » dans les HLM 	
Vigilance concernant les mineurs	› AEMO - AEME	Département
	› Atteintes aux biens, dégradations	Police et Justice
Connaissance de la délinquance constatée	<ul style="list-style-type: none"> › Taux de délinquance › Nature de la délinquance (analyse données Police-Gendarmerie) 	Observatoire de la Délinquance – CLSPD

Services publics

« Mesurer » la présence des services publics sur un territoire donné ne signifie pas assigner ses habitants à résidence. Certains services peuvent être accessibles et relativement éloignés... Leur localisation en ZUS n'est toutefois pas sans signification.

THÉMATIQUE	INDICATEURS	SOURCES, DISPONIBILITÉ DES INDICATEURS
Présence de services publics en ZUS	<ul style="list-style-type: none"> › Poste - EDF - GDF › Police › Équipements sportifs › Équipements socio-culturels › Équipements sociaux › Bibliothèque › CLSH, halte-garderie,... 	La fréquentation des équipements de proximité et d'équipements plus éloignés peut justifier une étude qualitative
Impact sur les habitants	<ul style="list-style-type: none"> › Nb/part des habitants du territoire qui fréquentent la bibliothèque › Nb/part des habitants du territoire qui fréquentent le centre social, etc... 	Équipements/Ville

Vie de quartier – Vie citoyenne

THÉMATIQUE	INDICATEURS	SOURCES, DISPONIBILITÉ DES INDICATEURS
Participation, implication des habitants	› Taux de participation aux instances de proximité	
	› Taux de participation électorale	Mairie - Préfecture
	<ul style="list-style-type: none"> › Nb de participants à des instances associatives (responsabilité) › Initiatives d'habitants › Initiatives de jeunes (bourses) 	Mairie
Appréciation de la qualité de la vie urbaine	› Baromètre ?	À construire

DÉBAT AVEC LES PARTICIPANTS

Intervenant de la salle: Une première réaction sur le choix du thème: la question de l'observation est effectivement fondamentale. La mutualisation des savoirs et des méthodes sur le registre de la connaissance des territoires nous intéresse énormément.

La difficulté de récupérer les données est à prendre en compte. Cela nécessite de l'énergie et la mise en pace de partenariats. On en est pleinement conscient.

La pertinence: sur le volume extrêmement important des données, seules certaines peuvent nous intéresser. Par exemple, quand on veut comparer la situation de certains quartiers, on ne s'y prend pas de la même manière que si on s'intéresse uniquement à l'évolution de ce quartier. On ne retiendra pas les mêmes indicateurs, tout dépend de la finalité, de l'analyse que l'on veut en faire.

Le périmètre: les périmètres sont souvent différents. La question de l'échelle est importante, il faut comparer ce qui est comparable.

J'ai bien noté l'interpellation sur l'État... C'est toujours compliqué car l'État est multiforme. Il a différentes postures: il est à la fois producteur de données, partenaire facilitateur, et c'est aussi un État qui souhaite mesurer l'efficacité de ses dispositifs. Le terme de contrôle est peut-être excessif mais il n'est pas choquant que l'État soit légitime dans la mesure de l'efficacité.

La question de l'intérêt de la mesure de la connaissance est partagée par l'ensemble des acteurs. Le volet évaluation est très important et le sera de plus en plus.

Intervenant de la salle: Il est important pour les collectivités locales de se doter d'un outil d'évaluation permanent.

Il est certain que la géographie prioritaire sera plus restreinte: il y aura les quartiers de l'ANRU et d'autres quartiers à définir en fonction des indicateurs qui seront croisés avec l'observatoire de la DIV. Il y aurait dans l'avenir une évaluation annuelle des actions menées.

On demandera aux collectivités locales de prioriser ses quartiers. Cela signifie réduire le nombre de quartiers pour augmenter les moyens sur ces quartiers.

Intervenant de la salle: On est sur un registre de contractualisation. Les collectivités cherchent à contractualiser avec l'État ou avec des agences, en fonction de leurs enjeux propres. Comme tout partenariat contractuel, les deux partenaires cherchent à s'entendre.

Ce qui s'est passé avec l'ANRU est symptomatique : de nombreuses collectivités ont manifesté leur intérêt pour chercher un contrat. L'ANRU a répondu favorablement ou pas. On est dans une logique de portage de projet local par les collectivités qui le soumettent pour trouver des partenariats.

Intervenant de la salle: Travailler sur des outils partagés pour une analyse partagée est loin d'être simple. L'observatoire des ZUS et son utilisation qui semble assez descendante, font partie des mécanismes qui peuvent fragiliser et réduire la confiance que l'on peut avoir à travailler sur des outils d'observation partagés. On voit bien que l'information et la connaissance sont aussi un enjeu de pouvoir et d'influence. Cette manière d'utiliser les outils de l'observatoire dans la mise en œuvre des politiques d'évaluation, cela vient après l'observatoire. Le SIG de la DIV a énormément moins de données que nous sur la ville d'où je viens. On peut se demander s'il est judicieux de remonter les informations pour passer de trois ZUS à une seule...

Intervenant de la salle: Qu'est-ce qu'il en est aujourd'hui du partage des données entre le niveau national et le niveau local ? Quelle articulation entre le SIG Ville et les observatoires locaux ? entre l'observatoire des ZUS et l'observation locale ?

Gilles Bouldard (AURA): Avec une démarche d'observation on répond d'abord à un besoin de connaissance, mais il y a peu d'observatoires transversaux, infra-communaux, multithématiques et pérennes. Beaucoup de collectivités développent des actions d'observation qui sont le plus souvent thématiques et ponctuelles.

L'observatoire national a été interprété comme étant un contrôle de l'État. Quand l'observatoire a été créé six mois après la loi, le premier exercice a été de regarder les disponibilités des indicateurs choisis dont le nombre s'est avéré limité en regard de ceux dont nous disposions déjà.

Début 2005, la Préfecture de Maine-et-Loire a demandé à l'agence d'urbanisme en lien avec sa mission de suivi évaluation, que soient pris en compte dans le tableau de bord des quartiers les indicateurs de résultats prévus dans le cadre de l'observatoire des ZUS et disponibles sur le SIG-ville. En plus de l'insuffisance de disponibilité déjà évoquée, mais qui tend à s'améliorer, d'autres difficultés sont apparues qui concernent :

- **les territoires:** les indicateurs sont disponibles sur les seules ZUS, alors que nous devons observer tous les territoires prioritaires contractualisés,
- **l'ancienneté de certains indicateurs** (Éducation, ANPE ...),
- **l'absence d'indicateurs** liés à la précarité (notamment ceux de la CAF).

Au delà de ces difficultés inhérentes à la construction de toute démarche d'observation, l'objectif reste que données nationales et régionales/locales se complètent, s'enrichissent pour produire une connaissance adaptée à chaque territoire.

Philippe Caffin (APRAS): Aujourd'hui, l'INSEE et les CAF sont parmi les principaux fournisseurs de données. À Rennes, nous avons une convention avec la CAF d'Ille-et-Vilaine qui porte sur 35 indicateurs et qui évolue.

Ma lecture de l'ONZUS est, qu'en terme d'opérationnalité, il n'apporte pas encore grand chose même si les données nationales sont importantes comme références.

Aujourd'hui les données sur l'emploi viennent de l'ANPE : on peut avoir des chiffres ou des pourcentages à des échelles qui ne sont pas les nôtres. On n'a pas la possibilité d'avoir le taux de chômage à l'échelon d'un IRIS⁷, cela n'existe pas.

Nous continuons à travailler sur nos besoins et il y aura bien un moment où on arrivera à raccorder tout cela.

Intervenant de la salle: Le niveau national rencontre les mêmes difficultés que le niveau local pour le recueil des données. Les situations locales sont tellement hétérogènes que partir d'un tronc commun est difficile.

À un moment donné, il faut partager au maximum la connaissance.

Brigitte Maltet (RéSO Villes): À condition de se mettre d'accord sur un certain nombre de données sans déployer toute une batterie d'indicateurs. C'est le travail qu'on a mené dans cet atelier : se mettre d'accord sur quelques indicateurs pertinents, efficaces et partagés. Et qui soient un relais possible avec le niveau national.

Intervenant de la salle: Ce n'est pas un observatoire de la politique de la ville, c'est un observatoire social. L'État a ses propres attentes, nous en tant que politique de la ville avons nos propres attentes qui ne sont pas obligatoirement les mêmes. Quand on construit des outils locaux de l'observation sociale, la problématique des quartiers sensibles est une problématique parmi d'autres. Si on arrive à avoir les indicateurs au nom de la problématique des quartiers sensibles, c'est parce qu'on est rentré dans le sujet par le biais de l'observatoire, qui lui est beaucoup plus large et fédère obligatoirement une batterie d'indicateurs.

Quand on a les indicateurs sur trois quartiers sensibles, ça n'est pas plus compliqué de les avoir sur tous les quartiers, donc il faut se poser tout de suite la question de l'observation intra-communale dans les villes plutôt que de poser la question des quartiers sensibles, car ça n'intéressera jamais le Conseil Général ou la CAF d'avoir des données sur trois ou quatre quartiers de la ville.

Intervenant de la salle: Pour dépasser les quartiers sensibles et aller vers une observation plus sociale à l'échelle des agglomérations, je me pose

⁷ IRIS 2000 (îlots regroupés selon des indicateurs statistiques) : ce découpage infracommunal défini lors du recensement de la population de 1999 concerne toutes les communes d'au moins 10 000 habitants (en 1990 ou 1999). Un IRIS comprend 2 000 habitants en moyenne (de 1 800 à 4 000). Définition de l'Insee.

la question de savoir si, dans toutes les agglomérations, le positionnement de la politique de la ville est le bon. La porte d'entrée politique de la ville est sûrement intéressante pour sa transversalité, la connaissance etc... mais je ne pense pas que, partout, le positionnement de la politique de la ville est de nature à permettre une extension à l'échelle d'une agglomération.

Intervenant de la salle: Je viens d'un CCAS⁸ qui a travaillé tout d'abord sur l'analyse des données sociales. Dans beaucoup de villes, on a d'un côté un observatoire sur le contrat de ville, de l'autre une analyse des indicateurs sociaux qui est faite par les CCAS. Ma ville fait aujourd'hui le pari de mettre en place une observation transversale sur l'ensemble des services. On essaie de concevoir un observatoire non pas uniquement sur les indicateurs contrat de ville mais sur l'ensemble des questions sociales.

Au niveau national, comment font les observatoires pour communiquer entre eux ? L'observatoire de la grande pauvreté vient de sortir son rapport, avec des indicateurs sur la précarité, la pauvreté, les travailleurs pauvres... Ces indicateurs-là ne sont pas du tout pris en compte dans les indicateurs ANRU.

C'est une question à double entrée : localement les interlocuteurs font les efforts pour travailler en commun et dépasser l'esprit « boutique ». Au niveau national, est-ce que l'observatoire de la ville a des relations avec l'observatoire de la grande pauvreté, l'observatoire de la décentralisation, avec l'observatoire de la petite enfance, et avec l'observatoire du logement ? Y a-t-il des perspectives sur ces questions là ?

Intervenant de la salle: Au niveau régional on a des structures d'observation sur lesquelles il y a des liens, telles que la plateforme sanitaire et sociale. Au niveau national, on s'oriente de plus en plus vers ça.

Philippe Caffin (APRAS): Notre préoccupation à l'APRAS est d'avancer dans la connaissance tout en restant le plus proche possible des réalités. Or il y a une question de fond : un certain nombre de données qui devraient systématiquement exister au niveau de l'IRIS, ne sont pas disponibles aujourd'hui. À partir de cette brique de base, on peut recomposer les territoires. Mais ça n'est pas le cas aujourd'hui. Les outils fournis ne sont pas construits sur une base commune de territoire qui définirait l'IRIS comme niveau pertinent.

Par exemple, un groupe technique sur le thème de la santé, constitué de membres de l'INSEE, de la CAF, de la DRASS de Bretagne, dans le cadre d'une plateforme régionale, a décidé que le niveau pertinent était les pays pour l'observatoire. Par conséquent, cela ne concernera pas le travail dont on parle.

Autre exemple, le taux de suicide n'existe pas sur Rennes, mais seulement au niveau du pays.

Intervenant de la salle: Il est difficile de se mettre d'accord sur le zonage. Même sur les données de l'ONZUS, on ne sait pas toujours si les informations concernent la ZUS ou l'IRIS. Par exemple, concernant

⁸ Centre communal d'action sociale.

ma ville, sur les données de l'Education nationale, il est question d'un établissement secondaire, or, il n'y en a pas dans la ZUS. Ça n'est pas cohérent.

Intervenant de la salle: Les indicateurs de l'ONZUS sont parfois obscurs: on a par exemple, des données concernant les élèves favorisés, élèves défavorisés, élèves moyens. On ne sait pas ce que cela signifie. L'IEN⁹ ne sait d'où ça vient, l'inspection académique ne sait pas non plus.

Cette donnée est renseignée au niveau du collège, mais au niveau de la ZUS, l'établissement primaire ne le renseigne pas.

Philippe Caffin (APRAS): J'émet un vœu ou un rêve: le jour où ensemble on échangera là-dessus, on se rendra compte que L'État devrait demander à l'Éducation nationale d'avoir un traitement à l'adresse des élèves, de manière à ce qu'on puisse répondre à la question, non pas du nombre d'élèves par établissement, mais où sont les élèves et quel est leur taux de réussite. Si on travaillait ensemble, on verrait que tous les outils existent pour le faire: l'Éducation nationale a des bases de données.

Brigitte Maltet (RésO Villes): On voit bien aujourd'hui que la question se pose sur la réussite éducative. Les coordonateurs PRE¹⁰ sont confrontés à ces questions: d'où viennent les données? Comment les croiser? Comment définir les critères pour déterminer les jeunes en difficulté?

Gilles Bouldard (AURA): Une précision sur la définition du territoire: les données de l'ONZUS prennent la ZUS comme niveau de référence, sauf pour les données de l'Education nationale qui prennent l'établissement comme niveau de référence –établissement qui, selon la sectorisation, n'est parfois pas dans la ZUS mais touche la population de la ZUS. Par conséquent, la question qui nous préoccupe est de savoir quelle part d'élèves est dans le quartier et quelle part est hors quartier.

Intervenant de la salle: Dans les futurs contrats urbains de cohésion sociale, est-ce que la question de l'évaluation et de l'observation sera autre chose qu'une injonction de suivi et de mesure et pourra devenir vraiment un thème de contractualisation?

Intervenant de la salle: Notre observatoire social local d'agglomération, est financé dans le cadre du contrat de ville, c'est l'action la plus lourde financièrement du contrat de ville. C'est un positionnement important mais qui n'est pas évident: la région se demande comment est-ce qu'on aide les agglomérations à mettre en place des outils d'observation, étant donnée la difficulté à récupérer les infos auprès des fournisseurs.

Les villes ont-elles les moyens et le temps de faire ce travail de collecte de données?

Gilles Bouldard (AURA): Généralement, les moyens alloués à l'observation sont faibles en regard des investissements du contrat de ville. À Angers où la mission a été contractualisée avec six partenaires sur cinq ans cela représente 1% du budget. Si l'enjeu est de savoir, comment, à partir de l'injonction de l'État les collectivités s'approprient la question de l'observa-

⁹ Inspecteur de l'Éducation nationale.

¹⁰ Programme de réussite éducative.

tion, il est aussi d'apprécier les moyens mutualisés qui sont nécessaires à cette mission et à sa pérennisation. Celle-ci nécessite du temps mais c'est du temps de production.

Intervenant de la salle: Chez nous c'est 70 000 euros annuels, c'est le plus gros investissement. On fait des économies d'échelle en s'appuyant sur l'APRAS, des structures qui ont déjà des données. Mais toutes les agglomérations n'ont pas ce type d'outils.

Les outils d'observation doivent être contractualisés, soutenu en temps que tel comme démarche d'ingénierie et pas seulement faire l'objet d'une injonction.

En terme de contractualisation, localement on ne peut pas défendre un observatoire uniquement sur les ZUS. Il faut une contractualisation au niveau des données sociales de l'agglomération.

Comment mutualiser les actions entre les différentes communes ?

Comment un observatoire social local peut aider à un projet d'agglomération ?

Ce sont les questions sociales qui intéressent les partenaires locaux (Conseils Généraux, CCAS) pas les quartiers sensibles.

Intervenant de la salle: Pour aller dans le même sens, au CCAS, il y a une réflexion sur la problématique du vieillissement dans le parc d'habitat social, qui n'est pas du tout pris en compte dans la politique de la ville. 25 % des habitants du parc social ont plus de 60 ans. Comment prendre en compte la question du vieillissement dans la politique de la ville ?

Philippe Caffin (APRAS): Je suis persuadé que la politique de la ville peut avoir un rôle important de déclencheur. Si n'y avait pas eu les quartiers prioritaires à Rennes, on n'aurait pas poussé la réflexion sur la connaissance des territoires aussi loin. Les effets des indicateurs Borloo ont été des déclencheurs de compréhension des territoires – et pas uniquement de la politique de la ville – notamment par les élus.

Comment positionner la politique de la ville sur l'agglomération en y intégrant les territoires, en les faisant vivre aussi dans le rapport avec les autres territoires, avec les enjeux de mixité et de mobilité ?

CONTRIBUTION À L'ORGANISATION, AU DÉVELOPPEMENT, À LA MUTUALISATION DES PRATIQUES LOCALES

par Gilles Bouldard, Agence d'Urbanisme de la Région Angevine,
Angers (AURA)

ORGANISER ET CONSTRUIRE LA DÉMARCHE

Organiser la démarche, impliquer les acteurs locaux

Rares sont les agglomérations où il n'existe aucune démarche d'observation, qu'il s'agisse de celles conduites dans le cadre :

- d'études ponctuelles préalables à la mise en œuvre de projets ou évaluant leurs pertinences,
- de dispositifs contractuels (CIL¹¹, CLS¹², REP¹³...) ayant développé des recueils de données réguliers permettant la production de leurs bilans annuels d'activités,

ou :

- d'observatoires permanents, le plus souvent thématiques (économie, habitat ...), créés par des bureaux d'études, des agences d'études urbaines sur leurs territoires d'intervention.

Ces démarches facilitent la mise en œuvre d'une observation infra-communale et multi-thématique. Mais elles ne sont pas suffisantes pour créer une dynamique d'observation partagée qui résulte le plus souvent de la conjonction d'injonctions liées aux politiques contractuelles initiées par l'État et des volontés d'appropriation dont doit se saisir l'ensemble des acteurs locaux.

¹¹ Comité Interprofessionnel du Logement.

¹² Contrat Local de Sécurité.

¹³ Réseaux de l'Éducation Prioritaire.

Les contrats de ville, les programmes de rénovation urbaine, à travers leurs objectifs et la contractualisation des moyens qui en découlent, affirment des exigences, des impératifs d'observation, de mesure des évolutions qui sont à l'origine de la plupart des démarches existantes.

Ces démarches impliquent trois types d'acteurs principaux qu'il convient d'associer d'emblée :

- les commanditaires, principaux signataires des dispositifs contractualisés (État, collectivités ...), qui vont assurer la maîtrise d'ouvrage de la démarche et en définir le programme (enjeux, objectifs, méthodes, moyens ...),
- les opérateurs de terrains (bailleurs sociaux, associations ...), les habitants, dont les attentes sont de disposer d'une meilleure connaissance des territoires pour aider à la définition, à l'adaptation de leurs projets,
- les responsables de l'observation qui vont assister la maîtrise d'ouvrage et recueillir durant cette phase de réflexion les attentes des différents partenaires qui permettront de définir le programme de la démarche d'observation.

Cette phase de réflexion préalable, associant selon le besoin des experts, est indispensable pour construire un projet d'observation partagée, en apprécier les facteurs de réussite et notamment préciser les conditions et les moyens nécessaires à sa pérennisation.

Construire le projet

Construire la démarche d'observation, la mettre en œuvre, en partager les résultats, nécessite du temps et des moyens qui ne doivent pas être occultés ou sous-estimés, lors de la phase préalable, aux risques de limiter ou de réduire la portée des résultats attendus. Mais il importe aussi de concrétiser la démarche pour la rendre visible, ce qui peut conduire dans un premier temps à limiter le nombre de thématiques observées.

Dès l'engagement de la démarche, une réflexion préalable est nécessaire, pour préciser à partir des attentes des partenaires :

- les connaissances indispensables à acquérir, les articulations à mettre en œuvre avec d'autres dispositifs d'observation existants, les partenariats à constituer, à développer,
- la méthode de travail, précisant les hypothèses d'évaluation choisies, esquissant un programme de travaux (tableaux de bord, études spécifiques ...) donnant lieu par la suite à des cahiers des charges,
- des préconisations concernant l'utilisation, la communication et la valorisation des travaux, leurs confrontations avec les attentes des différents acteurs,

- l'organisation du dispositif de suivi, d'accompagnement dont la conduite doit être assurée par les partenaires signataires du/des dispositifs observés,
- les moyens financiers permettant la réalisation du projet et assurant sa pérennité.

Moyens et outils à mobiliser pour disposer des connaissances

En fonction des enjeux et objectifs définis pour la démarche d'observation en terme de connaissance, de méthode, d'utilisation des résultats, les maîtres d'ouvrage seront conduits à mobiliser différents moyens.

Au préalable ils désigneront après une réflexion et/ou une étude exploratoire, l'organisme d'études chargé de les assister dans la conduite de l'opération et de construire et gérer avec eux le dispositif d'intelligence territoriale qu'ils auront choisi de mettre en œuvre.

La première mission de cet organisme, responsable de la démarche d'observation, sera d'écrire le cahier des charges qui précisera les attentes des maîtres d'ouvrage, les moyens nécessaires à leurs réalisations, les partenariats financiers envisagés en lien avec les dispositifs observés.

En regard des objectifs ces moyens permettront :

L'accès à l'information, aux données :

- recensement des données existantes en regard des thématiques de la démarche, choix des indicateurs...
- conventions avec les partenaires ou dispositifs fournisseurs de données ; expertise des données disponibles, liste des variables retenues, périodicité de transmission obligations réciproques...
- déclarations CNIL¹⁴ pour les fichiers qui le nécessitent.

Le traitement des données par la mise en place d'outils adéquats :

- outils de traitement de fichier, et d'analyse statistique, du tableur le plus basique, à des logiciels comprenant toute une batterie de procédure d'analyses différentes,
- logiciels de base de données relationnelle = la principale différence avec les précédents consiste en la mise en relation permanente entre différentes bases de données, ce qui permettra d'effectuer des analyses croisées, des rapprochements entre différents types d'information,
- système d'information géographique (SIG) : la plupart des informations manipulées étant territorialisées, l'utilisation de SIG est nécessaire.

L'exploitation, l'analyse des données, la construction d'indicateurs, ...

- saisie, consolidation des tableaux de données, enquêtes, ...

¹⁴ Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

- géolocalisation,
- expertise d'analyses statistiques, méthode d'enquête, exploitation des données ..., analyse partagée avec les fournisseurs de données,
- outils de production : infographie, PAO...

L'accompagnement, la gestion de la démarche :

Le responsable de la démarche animera le groupe de suivi composé des différents partenaires impliqués dans la démarche, et d'experts associés en fonction des thèmes observés. Ce groupe participera à l'analyse des informations, l'élaboration des commandes externalisées, à la présentation des résultats et des recommandations proposées aux maîtres d'ouvrage. Il sera force de proposition pour tous les aspects de la démarche concernant les modes de restitution et de diffusion des résultats.

DÉVELOPPER, MUTUALISER

Construire un partenariat d'études

L'implication des acteurs locaux doit être traduite dans une convention (une charte ...) définissant pour l'ensemble de la démarche : des objectifs accessibles, une méthode, une organisation et des moyens financiers. Elle ne peut être déléguée. Mais un mandat doit être confié à un ou des organisme(s) d'études pour accompagner la réalisation, l'animation, le suivi et le respect des échéances. À partir de l'animation de groupes de travail, de conventions de fournitures de données, il aura pour mission principale de construire et de développer un partenariat d'études permettant de consolider la capacité d'analyse, de s'interroger sur la construction et l'interprétation des données et d'effectuer des propositions concernant le partage et la diffusion des informations.

Il n'existe pas de bons observatoires sans questions pertinentes traduites dans des problématiques partagées dont les traductions thématiques doivent avoir pour ambition première d'assurer ou d'améliorer la connaissance permanente des territoires pour tous les partenaires. Ce qui implique un travail conséquent d'approfondissement des connaissances de compréhension des évolutions sociales, économiques ... associant l'ensemble des intervenants et s'enrichissant de « dires d'expert », d'études qualitatives...

Le partage des informations issues de l'observation doit être l'objectif principal de tous les partenaires. Une réflexion préalable est donc nécessaire dès l'engagement de la démarche pour :

- impulser une dynamique de connaissance partagée dont tous les partenaires pourront se saisir,
- créer les conditions du débat local,

- favoriser l'appropriation et l'utilisation des résultats conduisant au développement d'un pilotage stratégique qui donne à la démarche d'observation toute sa signification (connaissance, confrontation, aide à la décision), pour la rendre visible et ne pas la voir réduite à la seule dimension d'outil technique.

Le partage et la diffusion des informations

Dès la réflexion préalable, des premières préconisations doivent être faites concernant le partage et la diffusion des informations. Ces préconisations seront traduites ensuite dans la convention de fonctionnement (le cahier des charges, la charte ...) sous forme de règles d'usage et d'utilisation.

En lien avec les modalités d'organisation définies pour la démarche (comité de pilotage, comité technique...), le maître d'ouvrage précisera :

- les différents bénéficiaires auxquels il souhaite diffuser l'information : partenaires des dispositifs, opérateurs de terrain, associations intervenants sur les quartiers... À l'échelle des quartiers les réseaux sur lesquels il souhaite s'appuyer pour organiser le partage des informations. Les réponses qu'il entend apporter aux demandes d'informations complémentaires,
- la nature des informations auxquelles ils auront accès qui sera différente suivant leurs besoins et implications. La forme des documents : rapports complets, synthèses, fiches quartiers ... pour lesquels différents supports seront envisagés (papier, CD, diaporama, mise en ligne avec accès réservé ou non...). En fonction des bénéficiaires et de leurs attentes on recherchera les formes de communication les plus adaptées,
- les engagements à respecter concernant l'utilisation des résultats, règles de déontologie liées à la propriété des données à la confidentialité propre à certaines données jugées plus sensibles, aux conventions passées avec les fournisseurs de données,
- les modes de restitution envisagés : réunions de validation, de présentation, d'information, animation de séances d'échanges, mais aussi les accompagnements prévus : appui méthodologique aux professionnels et habitants des quartiers, formations courtes sur l'exploitation, l'utilisation des résultats... pour développer une culture commune,
- la périodicité des productions, au minimum annuelle, devra être en cohérence avec la programmation des actions des dispositifs observés pour permettre d'éventuelles adaptations ou entraîner à la demande des investigations complémentaires. Les rythmes de diffusion seront définis en regard du fonctionnement des différentes instances.



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

• TEXTES OFFICIELS

Loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de la politique de la ville

Décret n° 2004-1135 du 22 octobre 2004 relatif à l'Observatoire national des zones urbaines sensibles.

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale.

• RAPPORTS

Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles.

Délégation Interministérielle à la Ville. 2005. 293 p.

Synthèse du rapport 2005 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles.

Délégation Interministérielle à la Ville. 2005. 13 p.

Rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles.

Délégation Interministérielle à la Ville. 2004. 254 p.

• RÉPERTOIRE

Répertoire des observatoires locaux de la politique de la ville.

Délégation Interministérielle à la Ville, Fédération nationale des agences d'urbanisme.

Novembre 2005. 120 p.

Ces documents sont téléchargeables sur le site de RésO Villes ou de la Délégation Interministérielle à la Ville:

<http://www.resovilles.com/>

<http://www.ville.gouv.fr/>

Système d'Information Géographique de la Délégation Interministérielle à la Ville:

<http://sig.ville.gouv.fr/>



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

– L'OBSERVATION, quels indicateurs, pour quelle finalité? –

Afin de répondre aux mieux à vos attentes, il est important pour RésO Villes de connaître votre opinion sur ce document.

Merci par avance de votre contribution et de vos suggestions que nous ne manquerons pas de prendre en compte avec une grande attention.

L'exploitation agrégée et anonyme de ce questionnaire sera portée sur le site de RésO Villes: resovilles.com.

Nous vous proposons d'utiliser une grille de cotations de ++ à --, correspondant à:
++ très satisfaisant + satisfaisant - insatisfaisant -- très insatisfaisant

Votre opinion sur la forme de ce document :

(entourez la cotation choisie)

- Sa présentation générale (soignée, agréable) ++ + - --
- Sa mise en page (lisible, facile à lire) ++ + - --
- Son format ++ + - --
(pratique, ni trop petit ni trop volumineux)
- Autre(s) remarque(s):
-
-
-

Votre opinion sur le fond de ce document :

(entourez la cotation choisie)

- Intérêt du thème ++ + - --
- Qualité du contenu ++ + - --
- Utilisation possible, opérationnalité ++ + - --
- Autre(s) remarque(s):
-
-
-

Merci de détacher ce coupon/réponse et de nous le retourner à :

RésO Villes
Centre de ressources
19 rue Romain-Rolland
44100 Nantes





